

## ANALYSE

### Comment peut-on évaluer le capital humain ?

La Stratégie de Lisbonne fait de l'éducation et de la formation des enjeux prioritaires pour la croissance et la compétitivité de l'Union européenne. Il reste malgré tout difficile de définir en cette matière des objectifs quantifiables, susceptibles de suivi et pouvant faire l'objet de comparaisons. La mise en place de tels indicateurs suppose notamment de savoir appréhender l'efficacité des systèmes de formation nationaux.

L'exercice comporte nécessairement une dimension conventionnelle et se heurte d'emblée au problème de la pluralité des objectifs poursuivis en matière d'enseignement : l'étendue des connaissances acquises selon les champs disciplinaires, leur degré d'approfondissement dans un domaine particulier, et leur caractère plus ou moins opérationnel en termes de pratiques professionnelles. À cet égard, on ne peut qu'être frappé par le fait que le système éducatif américain est à la fois jugé comme l'un des plus coûteux et des moins performants en termes de niveau de connaissances des élèves, et comme l'un des plus efficaces au regard de l'insertion professionnelle des bénéficiaires de la formation. Ce paradoxe n'est pas aussi surprenant qu'il y paraît de prime abord, lorsque l'on remarque que la plupart des travaux s'attachent à évaluer l'efficacité des systèmes de formation en termes d'étendue et de niveau de connaissances, mais sans être véritablement capables d'apprécier leurs aptitudes à insérer les jeunes diplômés sur le marché du travail.

Si on se limite à la formation initiale, en laissant de côté la formation continue qui soulève l'épineuse question de la reconnaissance des acquis professionnels et de leur valorisation, l'évaluation de l'efficacité des systèmes de formation repose aujourd'hui essentiellement sur trois méthodes. Or celles-ci comportent chacune leur part d'incertitude et, surtout, elles n'aboutissent pas aux mêmes classements.

#### Les diplômés : une approche limitée du capital humain

La première méthode d'évaluation de l'efficacité des systèmes de formation, la plus courante, s'appuie sur **la structure des diplômes par niveaux qui sont délivrés par le système d'enseignement secondaire et supérieur dans un pays**. C'est ce type d'indicateurs que retient le programme de travail « Éducation et Formation 2010 » qui est associé à la Stratégie de Lisbonne, lorsque la Commission européenne assigne à chaque État membre l'objectif d'amener à 85 % la proportion des jeunes d'une même classe d'âge qui réussissent à terminer leurs études secondaires ou de limiter à 10 % la proportion de ceux qui les abandonnent sans valider un deuxième cycle d'enseignement secondaire. Cette approche trouve ses limites dans l'hétérogénéité des systèmes éducatifs d'un pays à l'autre, qui rend les comparaisons en termes de niveaux assez approximatives pour ne pas dire aléatoires<sup>1</sup>.

Les analyses menées en termes de flux signalent une position médiane de la France sur les deux registres et une persistance marquée du poids des peu qualifiés dans les pays d'Europe du Sud. L'Espagne se singularise notamment par une fracture très prononcée entre basses et hautes qualifications. Même si une part importante d'élèves atteint un niveau de diplôme supérieur, la péninsule ibérique faisant mieux que le Danemark ou les Pays-Bas en la matière, le système scolaire espagnol conduit une proportion importante d'élèves à l'échec scolaire. Le décrochage qui s'est donc opéré au sein de la jeune génération signale qu'il n'est pas aisé de mener de front la double stratégie d'excellence et d'inclusion voulue par Lisbonne.

<sup>1</sup> Jean-Richard Cytermann et Marc Demeuse (2005), *La lecture des indicateurs internationaux en France*, rapport établi à la demande du Haut Conseil de l'évaluation de l'école, n°18, mai.

Tableau 1 : Répartition de la population jeune par niveau de diplôme (en %)

	25-34 ans de niveau inférieur au diplôme du 2 <sup>e</sup> cycle du secondaire (CITE 0-2)		25-34 ans ayant atteint un niveau supérieur (CITE 5-6)		18-24 ans ne suivant ni étude ni formation et de niveau ne dépassant pas le secondaire inférieur
	Eurostat	OCDE	Eurostat	OCDE	
France	20,0	20,2	37,9	37,9	14,2
Allemagne	14,7	14,7	23,0	22,9	12,1
Royaume-Uni	9,1 / 23,1*	29,8	35,1	34,6	14,9
Suède	8,6	8,6	34,5	42,3	8,6
Pays-Bas	19,8	20,1	34,5	34,2	14,0
Finlande	10,7	10,6	38,2	38,0	8,7
Espagne	38,1	38,6	38,1	38,1	31,7
Danemark	11,6	13,6	37,6	34,9	8,5
États-Unis	-	12,9	-	39,0	-

\* Les deux chiffres existent dans les données d'Eurostat selon le reclassement ou non de certains diplômes de niveau 3

Sources : Eurostat, OCDE

### La part d'incertitude qui subsiste dans ces classements tient aux problèmes de frontières entre niveaux de diplôme et à l'hétérogénéité concernant la valeur des diplômes.

Certaines discordances apparaissent notamment entre les données d'Eurostat et celles de l'OCDE (cf. tableau 1). La Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE), nomenclature harmonisée, tente le difficile pari d'offrir une grille de définitions des différents niveaux d'enseignement suffisamment précise pour être opérationnelle, sans être trop réductrice afin de pouvoir intégrer les spécificités nationales. Construite pour saisir au mieux les similitudes internationales des programmes d'enseignement, la CITE laisse place à une part de subjectivité lorsqu'il s'agit d'apprécier le classement de programmes d'enseignements plus atypiques et spécifiques à un groupe restreint de nations. Deux cas s'illustrent particulièrement :

- **le Royaume-Uni se démarque par le poids particulièrement important des non diplômés au sein de la jeune génération dans les classements de l'OCDE.** La marge d'incertitude est cependant importante, les ordres de grandeur oscillant entre 10 % ou 30 % de non qualifiés selon les sources. En fait, les évaluations basses des non diplômés britanniques résultent du fait que le Royaume-Uni classe en niveau 3 des programmes d'enseignements professionnels d'une durée inférieure à 2 ans qui relevaient logiquement du niveau 2. Ainsi le GSCE, diplôme de fin d'enseignement obligatoire, est classé en niveau 3, alors que le brevet français, diplôme à peu près équivalent, est pour sa part classé en niveau 2. De même la possibilité de déclasser au niveau 2 le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) et le Brevet d'Études Professionnelles (BEP) français, deux diplômes professionnels courts jusqu'ici classés avec le BAC au niveau 3, avait été évoquée. Il en allait de même de formations aux Pays-Bas. Désormais, le débat semble avoir été tranché en faveur d'un déclasserement au niveau 2 des formations professionnelles britanniques, mais du maintien au niveau 3 de celles de la France et des Pays-Bas. Cette position adoptée par Eurostat devait faire l'objet d'une harmonisation avec l'OCDE<sup>1</sup> ;
- **l'Allemagne fait également figure d'exception avec une faible proportion de diplômés de l'enseignement supérieur dans la classe d'âge des 25-34 ans (23 %),** performance qui se situe très en deçà de ce que suggère son rang économique. Cette faiblesse s'explique par la forte proportion de jeunes Allemands qui suivent une formation en apprentissage. Le classement des filières d'enseignement professionnel soulève des problèmes particulièrement épineux en termes de nomenclature et peut influencer considérablement sur les comparaisons. Cette difficulté à comparer se reflète notamment dans la relative sous-utilisation de la CITE 4 au profit des CITE 5 et 3. La difficulté à classer dans le secondaire ou le tertiaire des programmes courts à finalité professionnelle a conduit à l'introduction du niveau 4 de la CITE, intitulé enseignement post-secondaire non tertiaire. Contrairement aux attentes, ce niveau s'avère *in fine* peu utilisé, les pays continuant de privilégier un classement au niveau 3 ou 5, réduisant ainsi la qualité des comparaisons internationales. Il semblerait en particulier que certains pays privilégient un classement dans l'enseignement supérieur (CITE 5) de programmes relevant du post-secondaire non tertiaire (CITE 4), afin d'améliorer leurs statistiques de taux d'accès à l'enseignement supérieur<sup>1</sup>.

Au-delà de ces problèmes de tracé de frontières, évaluer le capital humain au regard d'une photographie des structures de diplômes ne prend pas en compte les différences de valeur accordées aux diplômes selon les pays. Ces différences tiennent à deux facteurs : d'abord l'aptitude des élèves diffère d'un pays à l'autre à niveau d'étude donné (voir ci-après). Ensuite, la valeur accordée par les employeurs au même diplôme varie selon le contexte national. Ainsi, l'action protectrice des diplômes face aux risques de non-emploi ou de sous-emploi diffère pour un même niveau de diplôme selon le pays considéré. Dans les pays d'Europe du Sud et en France, les diplômés de l'enseignement supérieur souffrent d'un taux de chômage élevé et d'un taux d'emploi relativement faible au regard des autres pays européens. Les risques de déclasserement sont particulièrement accentués pour les jeunes en Espagne, en France, en Grèce, en Italie et au Royaume-Uni. En revanche, ces risques sont modérés en Autriche, en Suède, aux Pays Bas et au Danemark (cf. note de veille n° 20).

## L'aptitude des élèves... quel lien avec l'employabilité ?

La seconde méthode, plus élaborée, mais aussi plus complexe à mettre en œuvre, s'attache à tester le niveau de connaissances acquises par les élèves dans des disciplines fondamentales, lettres, mathématiques, sciences et technologies, et à estimer leurs capacités à résoudre des problèmes. C'est notamment la démarche qui a été adoptée par l'OCDE dans son classement PISA, Programme International de Suivi des Acquis des élèves dans des enseignements clés<sup>2</sup>. Consciente des biais d'analyse que peut comporter ce type d'indicateurs, l'OCDE utilise surtout cet instrument pour identifier les disparités internes d'ordre socio-économique qui entachent les performances des différents systèmes éducatifs.

**Tableau 2 : Classements PISA (rang du pays au sein de l'OCDE) et budgets éducatifs en dollars parité pouvoir d'achat**

	Mathématiques	Compréhension de l'écrit	Culture scientifique	Budgets d'éducation	
				Dépenses annuelles par élève Secondaire	Dépenses par élève cumulées sur la durée des études Primaire + secondaire
Finlande	2	1	1	7 402	77 710
Pays-Bas	4	9	8	6 996	68 959
Royaume-Uni*	15	11	12	7 290	82 489
Danemark	15	19	31	8 183	103 920
France	16	17	13	8 653	85 084
Suède	17	8	15	7 662	89 628
Allemagne	19	21	18	7 173	83 055
Espagne	26	26	26	6 418	67 479
États-Unis	28	18	22	9 590	107 614

\* Les rangs sont estimés à partir des résultats régionaux

Sources : OCDE, Regard sur l'éducation 2006, et PISA 2003

Dans l'ensemble, les résultats donnent à penser que **les dépenses d'éducation ne suffisent pas à elles seules à expliquer le niveau de performance. Elles n'expliqueraient que 15 % de la variation des scores moyens entre les pays** (OCDE, 2006). Certains pays affichent des scores significativement supérieurs à ce que laissent supposer leurs seules dépenses unitaires d'éducation. C'est le cas de l'Australie, de la Belgique, du Canada, de la Corée, de la Finlande, du Japon, des Pays-Bas et de la République tchèque. Inversement, nombre de pays obtiennent des scores significativement inférieurs aux scores théoriques calculés en fonction de leurs dépenses unitaires d'éducation : les États-Unis, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Mexique, la Norvège et le Portugal.

Il ressort également des études statistiques que l'effet socioéconomique est déterminant. **La France, comme l'Allemagne ou la Belgique, fait partie des pays où la situation socioprofessionnelle des parents a le plus d'effets sur les résultats obtenus.** Elle fait aussi partie des pays de l'OCDE où les disparités sociales sont importantes.

Le programme PISA passe en revanche sous silence le caractère plus ou moins inclusif du système d'enseignement secondaire puisqu'il teste le niveau des jeunes effectivement scolarisés. Enfin, il ne dit rien sur la capacité des élèves à s'insérer plus tard dans le monde du travail. Les analyses sur le rendement de l'éducation signalent bien un lien positif entre réussite scolaire et salaire ou taux d'emploi, mais ne précisent pas sur quelles qualités se joue cette meilleure insertion, ni pourquoi à niveau d'étude égal, un élève ou étudiant finlandais, plus compétent du point de vue scolaire, s'insérera moins bien que son homologue américain sur le marché du travail. **Les travaux les plus récents suggèrent que les écarts de performance s'expliquent par « la sensibilité du rendement du capital humain aux conditions économiques dans lesquelles il est exploité ».** Manifestement, « il manque encore une théorie des mécanismes exacts qui donnent au capital humain une valeur productive »<sup>3</sup>.

Cette information sur la qualité de l'insertion des élèves / étudiants sur le marché du travail est décisive. Portant son attention sur le système universitaire, Alain Trannoy<sup>4</sup> s'interroge sur les propriétés incitatives des clés de répartition des subventions de l'État aux universités (système San Remo<sup>5</sup>). Les modalités actuelles conduisent à un contrôle des coûts plutôt qu'à un contrôle de la qualité des formations, incitant les universités à multiplier les diplômes pour obtenir plus de dotation. La création du LMD (licence-master-doctorat) a induit une floraison de nouvelles formations professionnelles de niveau master, dont on peut se demander si elles correspondent à une anticipation correcte des besoins du marché du travail. L'auteur suggère d'élaborer des critères de performance et de répartir les dotations entre établissements sur la base des trajectoires sur le marché du travail des anciens étudiants en appariant les données de revenu contenues dans la déclaration d'impôt avec le cursus universitaire des déclarants<sup>6</sup>.

<sup>2</sup> PISA mesure et compare tous les trois ans les compétences en compréhension de l'écrit, en culture mathématique et culture scientifique des élèves de 15 ans dans quarante pays.

<sup>3</sup> Marc Gurgand (2000), « Capital humain et croissance : la littérature empirique à un tournant ? », *Économie publique*, 06 - 2000/2.

<sup>4</sup> Alain Trannoy (2006), « Financement des universités, financement des études » à paraître in *Revue d'Économie Politique*.

<sup>5</sup> Système analytique de répartition des moyens : 78 % des financements et des dotations du contrat quadriennal négocié avec l'État sont calculés selon les effectifs, les surfaces, les disciplines, les besoins pédagogiques ou d'investissement.

<sup>6</sup> Pour ce qui est du volet financement des études par les étudiants, l'auteur suggère un emprunt auprès de l'État, « à remboursement contingent », c'est-à-dire que le diplômé ne rembourse l'État qui a payé ses études que dans les « bonnes années ». Ce type d'emprunt « fait appel à l'État pour pallier la défaillance du marché du crédit dans le financement de l'investissement en capital humain ». Encore une fois, la feuille de déclaration de revenus interviendrait. Elle deviendrait ainsi « l'instrument central de régulation universitaire ».

---

**Indices composites : une approche englobante du capital humain**

---

La troisième méthode cherche à prendre appui sur des fondements théoriques plus rigoureux en se référant à la notion de « capital humain ». Par analogie au stock de capital physique qui se constitue sous l'effet de l'investissement en matériels des entreprises, le « capital humain » dont les individus disposent provient de l'accumulation de connaissances, de « savoir-faire » ou de « savoir-être » tout au long de leurs formations. Pour évaluer ce capital, il est nécessaire d'exprimer l'ensemble des efforts consentis pour acquérir ces qualifications par des flux en équivalent monétaire, et de les agréger, autant d'hypothèses qui confèrent à cette évaluation une certaine fragilité.

La construction d'indicateurs composites de capital humain a déjà été expérimentée aux États-Unis depuis quelques années. En Europe, le Lisbon Council, *think tank* européen, vient d'élaborer un tel indicateur<sup>7</sup> afin de permettre un suivi des avancées européennes sur le terrain de l'économie de la connaissance. Cet indicateur combine quatre composantes :

- **les dépenses formelles et informelles en faveur de la formation initiale ou continue cumulées par un individu moyen.** Au-delà des investissements aisément identifiables concernant l'éducation primaire, secondaire et universitaire, sont pris en compte l'éducation parentale (estimée par le temps que consacrent les parents à l'éducation de leurs enfants, au cours de la période pré-scolaire), ou le surcroît de capital accumulé au cours de leur parcours professionnel. Les composantes informelles que constituent l'éducation parentale ou la formation « sur le tas » en entreprise, sont converties en équivalent monétaire en fonction du temps que les personnes y consacrent et du coût d'opportunité que cela occasionne. L'indicateur fait l'hypothèse de vitesses d'amortissement différenciées selon les catégories de capital, de 40 ans pour les acquisitions les plus générales à 10 ans pour les plus spécialisées (et donc à fort potentiel d'obsolescence) ;
- **le degré d'utilisation de ce capital**, c'est-à-dire la proportion de personnes formées effectivement employées en proportion de la population totale ;
- **la productivité de ce capital** (ratio du PIB au capital humain employé) ;
- **le potentiel de croissance numérique de la population à horizon de 25 ans**, appliquant de la sorte un « *malus* » aux pays dont les caractéristiques démographiques induisent un vieillissement prononcé de la population et une moindre croissance potentielle de la population active.

Selon ce jeu d'hypothèses, les performances du capital humain sont très variables dans l'Union européenne : la France ressort en position moyenne, l'Allemagne et les pays d'Europe du Sud en bas de l'échelle, tandis que les économies du Nord, notamment la Suède et le Danemark, font figure de modèle. Les Pays-Bas utiliseraient 64 % de leur capital humain, tandis que l'Italie, la France ou l'Allemagne n'en emploieraient qu'un peu plus de 50 %. En Suède, au Royaume-Uni et en Finlande, la productivité du capital humain est stable, tandis qu'elle a tendance à décliner dans tous les autres pays – à un rythme qui atteindrait 1,5 % par an dans les pays méditerranéens. Enfin, l'Allemagne et l'Italie contribueraient pour les trois quarts à la baisse programmée de la population active européenne (12,4 millions) à horizon 2030.

Les fragilités de tels indicateurs sont nombreuses. Le stock de capital humain est évalué par analogie au stock de capital productif, notion comptable qui soulève des difficultés méthodologiques d'évaluation bien connues (concernant notamment les conventions d'amortissement, la prise en compte des déclassements ou enfin l'agrégation de biens d'investissement de qualité variable dans le temps). La transposition de cette tentative à des flux immatériels renforce ces difficultés, notamment quand il s'agit de traduire en équivalent monétaire des flux d'investissements informels.

La mise en place d'un indicateur composite a néanmoins des vertus pédagogiques, et permet de promouvoir une conception multidimensionnelle et large du capital humain. **La principale conclusion à tirer, pour les décideurs, est qu'il y a lieu d'envisager le lien entre capital humain et capacité d'innovation dans un sens beaucoup plus large que le seul niveau d'éducation reçu dans les écoles et les universités.** La promotion du capital humain requiert une vaste mobilisation des ressources privées et publiques dans tous les aspects du cycle d'apprentissage humain, depuis l'éducation parentale jusqu'à la formation tout au long de la vie.

> Département Affaires Économiques et Financières

---

<sup>7</sup> Peer Ederer (2006), *Innovation at Work : The European Human Capital Index*, Policy Brief.

## BRÈVES

## Union européenne

**> RÉFORME DES FRUITS ET LÉGUMES : CAS D'ÉCOLE D'UNE VISION MODERNISÉE DE LA PAC**

La Commission a proposé le 24 janvier des réformes profondes de l'Organisation commune des marchés (OCM) pour le secteur des fruits et légumes. Ce dernier restait peu organisé et soutenu (3,1% du budget pour 17% de la production agricole totale) par rapport aux autres secteurs déjà réformés. **Les mesures proposées font figure de cas d'école d'une vision modernisée de la Politique agricole commune (PAC)** : renforcer la capacité de négociation des producteurs par rapport à la grande distribution, améliorer leur compétitivité, étendre les outils de gestion de crise, supprimer toutes les restitutions à l'exportation, problématiques à l'Organisation mondiale du Commerce, découpler les aides et les soumettre à la conditionnalité environnementale. L'harmonisation de ce secteur favoriserait la simplification générale des OCM actuellement recherchée. On peut y voir aussi une volonté de développer l'agriculture en cohérence avec les attentes de la société : en effet, alors que la consommation accrue de fruits et légumes est une condition d'amélioration de la santé publique (l'Organisation mondiale de la santé recommande d'en consommer 400 g par jour, mais seules la Grèce et l'Italie y parviennent), la promotion et l'organisation de cette filière restaient modestes par rapport aux autres. Enfin, la Commission financerait à 100 % les retraits de marché (baisse des cours), pour les distribuer aux hôpitaux, écoles, colonies de vacances, organisations caritatives, institutions pénitentiaires, etc.

[http://ec.europa.eu/agriculture/capreform/fruitveg/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/capreform/fruitveg/index_fr.htm)

> J.-L. P.

**> LA PRÉSIDENTE ALLEMANDE S'ATTACHE À PROMOUVOIR LE TRAVAIL DE QUALITÉ**

Lors du Conseil informel Emploi et Politiques sociales du 18 au 20 janvier, les ministres de l'Union étaient invités par la Présidence allemande à réfléchir sur le thème de la qualité du travail et de la flexicurité, le « Livre vert sur le droit du travail » et la communication de la Commission sur « l'avenir démographique de l'Europe » du 30 octobre 2006 étant également soumis pour avis. Les partenaires sociaux européens et la Plate-forme des ONG du secteur social avaient été associés à cette réflexion lors de la réunion de la « Troïka sociale », i.e. les ministres de l'actuelle et des futures présidences de l'UE, soit Franz Müntefering et ses homologues portugais et slovène. Selon les conclusions du Conseil informel, **des conditions de travail bonnes et équitables, ainsi qu'une protection sociale adéquate, sont jugées indispensables à l'acceptation de l'Union européenne par les citoyens**. L'Europe doit intensifier les « efforts communs » en vue de promouvoir le travail de qualité, dont les composantes sont les droits des travailleurs, indépendants inclus, la participation au marché de l'emploi – **l'apprentissage tout au long de la vie doit devenir une pratique normale**, l'adoption de salaires adéquats, la sécurité et la santé au travail et une organisation du travail compatible voire favorable à la vie de famille, déterminante pour la garantie des revenus et la maîtrise de l'évolution démographique.

[http://www.eu2007.de/fr/News/Press\\_Releases/January/0119BMAS1.html](http://www.eu2007.de/fr/News/Press_Releases/January/0119BMAS1.html)

> M. B.

**> LA RÉALITÉ VIRTUELLE, UN OUTIL D'APPRENTISSAGE INTERACTIF AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

Présenté lors du salon des jeunes scientifiques qui s'est tenu du 9 au 13 janvier à Dublin, *V GAS* est le dernier **des jeux de réalité virtuelle qui simulent la manière dont les modes de vie influent sur le changement climatique**. Évoluant dans une maison en 3D, l'objectif de cet outil est d'évaluer les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre (GES) générés par les modes de vie et de consommation (énergie, mobilité, alimentation, etc.) d'un individu ou d'un foyer. Le jeu comprend également une bibliothèque virtuelle qui permet aux joueurs de se familiariser avec la question des GES et leurs implications, et de découvrir les actions entreprises par l'Union européenne pour essayer de réduire les émissions. Ce jeu a été développé dans le cadre du projet Virtua@lis (Apprentissage social autour des Enjeux Environnementaux à partir des Technologies d'Information et de la Communication Interactives), financé par l'UE, à l'instar d'autres outils interactifs visant à améliorer la sensibilisation des citoyens à la gestion de l'environnement et à ses risques. C'est le cas par exemple de la composante « Fishualis » de ce projet selon laquelle on sélectionne une espèce de poisson pour en obtenir (sur l'écran) un profil de l'animal, sa distribution dans les océans (ou les rivières, étangs, etc.) ainsi que l'état de la population (abondance, surexploitation ou non, etc.).

<http://alba.jrc.it/vgas/> ; <http://www.virtualis-eu.com/>

> N. B.

## International

### > BELGIQUE : « ECOPS », UN NOUVEAU MOYEN DE LUTTER CONTRE LA CYBER-CRIMINALITÉ

---

Avec eCops, pour *electronic Complaints Processing System*, chaque internaute belge qui constate une infraction sur Internet peut, depuis le 23 janvier, la signaler à la police fédérale. Ce dispositif en ligne remplace le Point de contact central judiciaire mis en place en 1999. Il résulte d'une initiative conjointe de la Federal Computer Crime Unit de la Police judiciaire fédérale, des ministères de l'Intérieur et de l'Économie visant à **faciliter le signalement de délits commis sur ou via Internet** : les abus sexuels sur enfants, les pratiques commerciales illégales, la criminalité informatique, le racisme, le harcèlement, etc. Il consiste à signaler des faits et non à déposer plainte, à la différence du guichet électronique ouvert à titre expérimental par la police fédérale belge depuis le 1<sup>er</sup> janvier (cf. note de veille n° 40 du 08/01/2007). L'organisation par l'autorité publique de ce système de dénonciation électronique par les usagers d'Internet apparaît générer relativement peu de critiques au sein de l'opinion publique belge, particulièrement sensible aux problèmes notamment de criminalité sexuelle.

<http://www.ecops.be/webforms/Default.aspx?Lang=FR>

> N. B.

### > LE ROYAUME-UNI ASSOCIE UN PANEL DE CITOYENS À SA RÉFLEXION SUR LES ENJEUX DE L'ACTION PUBLIQUE

---

Le Cabinet Office a annoncé le 15 janvier 2007 qu'il inclurait un élément participatif au programme de réflexion sur les perspectives de l'action politique (*Policy review*) qu'il a initié en octobre dernier. Ce programme, destiné à éclairer la future stratégie gouvernementale, doit identifier les enjeux majeurs des politiques publiques sur le long terme. La participation des citoyens prendra la forme de cinq « forums citoyens régionaux » qui réuniront en février une centaine de personnes, sélectionnées par l'institut de sondage Ipsos MORI selon la méthode des quotas. Un « Sommet citoyen » leur succédera en mars. **La *Policy review* prendra en compte les résultats de cette consultation. Néanmoins, ses conditions d'organisation montrent le souci du gouvernement d'encadrer le recours au débat participatif** : il n'inclura pas d'autre contribution que celle des membres du panel citoyen et se limitera à la thématique « services publics » du programme. Les questions seront sélectionnées, autour de quelques thèmes clés (attentes des usagers, participation respective des administrés et de l'État à la vie de la société), par les ministères eux-mêmes, en association avec l'institut de sondage et des experts du privé comme du public.

[http://www.policyhub.gov.uk/news\\_item/citizens\\_forums07.asp](http://www.policyhub.gov.uk/news_item/citizens_forums07.asp)

> S. M.

### > L'OFFICE FOR NATIONAL STATISTICS INVITE LES MÉNAGES BRITANNIQUES À CALCULER LEUR TAUX D'INFLATION PERSONNEL

---

L'indice des prix à la consommation (IPC) britannique, qui mesure la variation des prix d'un panier représentatif de 650 biens et services, sur une base mensuelle est, comme le nôtre, une moyenne des variations de prix par produits, pondérée par des coefficients budgétaires *macroéconomiques*. Le taux d'inflation *moyen* mesuré par l'Office for National Statistics (ONS) peut donc diverger des taux d'inflation effectivement vécus par les ménages pris individuellement. C'est pourquoi l'ONS leur propose désormais, sur son site, une évaluation individualisée grâce à « un **calculateur de taux d'inflation personnel** » qui **ajuste les pondérations budgétaires de l'IPC à la structure de consommation** de l'utilisateur, moyennant qu'il saisisse des données précises concernant ses dépenses de consommation. En Allemagne, où il existe déjà sur le site de la Statistisches Bundesamt Deutschland, [www.destatis.de](http://www.destatis.de), ce programme interactif a montré des vertus pédagogiques certaines en partant d'un principe simple : comprendre ce qu'est un indice de prix en construisant son propre indice et en appréhendant son écart à la moyenne.

<http://www.statistics.gov.uk/cci/nugget.asp?id=22> ;

<http://www.statistics.gov.uk/cci/article.asp?id=1707> ; <http://www.destatis.de/indexcalculator>

> C. M.

### > ÉTATS-UNIS : LE DROIT ÉLECTORAL À L'ÉPREUVE DU SECRET INDUSTRIEL

---

Déjà mis à mal par de nombreux incidents dans l'État de Virginie, le recours aux machines à voter électroniques lors des élections de mi-mandat de novembre 2006 pourrait de nouveau être fragilisé par un litige survenu dans l'État de Floride. Une majorité de 400 électeurs a en effet, dans le Comté de Sarasota, porté au Capitole un élu démocrate. Son adversaire a toutefois, en faisant valoir un taux particulièrement surprenant de votes blancs, déposé une réclamation afin d'obtenir l'accès aux codes sources des machines à voter. **Le candidat malheureux s'est alors heurté au refus du fabricant, ce dernier arguant du « secret industriel » pour protéger les machines incriminées de toute opération d'expertise.** Le juge fédéral a par ailleurs conforté la position de l'entrepreneur en la justifiant par la confidentialité qu'induirait la propriété intellectuelle. Le litige sera

prochainement examiné en appel mais, en dernier ressort, c'est à la Chambre des représentants qu'il reviendra de trancher. À terme, s'il apparaissait que le problème est directement lié au dispositif informatique, l'élection pourrait être invalidée.

[http://www.wired.com/news/technology/0.72452-0.html?tw=wn\\_index\\_1](http://www.wired.com/news/technology/0.72452-0.html?tw=wn_index_1)

> J. T.

## Rapports, études, colloques

### > L'ESSOR DE L'INNOVATION EN ASIE : MENACE OU OPPORTUNITÉ POUR L'EUROPE ?

---

Publiée le 17 janvier par le *think tank* britannique Demos, cette étude insiste sur la difficulté d'évaluer les systèmes d'innovation de la Chine, de l'Inde et de la Corée du Sud, notamment en termes d'efficacité. Selon l'étude, leur force repose tantôt sur l'industrie manufacturière et des investissements massifs de la part d'un État « techno-nationaliste » (Chine, où les dépenses de R & D croissent de plus de 20 % par an depuis 1999), tantôt sur les services, le secteur privé et des réseaux sociaux cosmopolites (Inde) ou encore sur la puissance de grands groupes verticalement intégrés (Corée du Sud). Toutefois, quel que soit le système, le potentiel d'innovation de ces économies se développe très fortement au vu notamment des publications et des brevets. Les auteurs estiment qu'à terme, **via l'internationalisation de la R & D, ces pays abriteront une proportion croissante des activités intensives en savoir** et qu'**en Europe, la part des revenus engendrés par les droits de propriété intellectuelle risque de diminuer**. Ils ajoutent cependant que l'essor rapide de ces pays offre aussi des opportunités pour les pays européens et notamment pour le Royaume-Uni, pourvu que ceux-ci réagissent sans délai et en se gardant d'adopter une attitude défensive, qui consisterait à se réfugier dans le « nationalisme technologique ».

(Source : Charles Leadbeater and James Wilsdon, *The Atlas of Ideas : How Asian innovation can benefit us all*, Demos, 2007 : [http://www.demos.co.uk/files/Overview\\_Final.pdf](http://www.demos.co.uk/files/Overview_Final.pdf))

> N. B. & R. L.

### > THE ECONOMIST INTELLIGENCE UNIT, THE VALUE OF KNOWLEDGE: EUROPEAN FIRMS AND THE INTELLECTUAL PROPERTY CHALLENGE, JANVIER 2007

---

Fondé sur une enquête réalisée auprès de 405 cadres supérieurs d'entreprises situées dans 39 pays européens, ainsi que sur une série d'entretiens approfondis auprès d'experts, ce livre blanc de l' Economist Intelligence Unit analyse le rôle central que joue désormais la propriété intellectuelle pour les entreprises européennes. Il met en avant leur besoin de se protéger contre la contrefaçon, vis-à-vis non seulement de pays émergents tels que la Chine mais aussi des pays développés, où le coût des litiges est croissant et où les législations et jurisprudences demeurent fort disparates. Il souligne aussi que **la pression croissante des actionnaires incite les entreprises à gérer leur propriété intellectuelle** non plus seulement de manière défensive mais aussi, et **de plus en plus comme un outil de valorisation** au sens large, c'est-à-dire une source de revenus, un moyen d'afficher la valeur de leurs actifs immatériels dans leurs bilans et un levier crucial pour parvenir à financer de nouvelles activités de recherche et développement. Enfin, il estime que **le partage de la propriété intellectuelle, dans le cadre de communautés de brevets ou via des solutions de type *open source*** – c'est-à-dire à caractère ouvert ou « libre » –, serait très bénéfique pour les entreprises européennes.

[http://graphics.eiu.com/files/ad\\_pdfs/eiu\\_EuropeIPR\\_wp.pdf](http://graphics.eiu.com/files/ad_pdfs/eiu_EuropeIPR_wp.pdf)

> R. L.

### > LA CONSTITUTION EUROPÉENNE, QUESTION HORS SUJET ?

---

Dans une note du 22 janvier réalisée pour l'agence intellectuelle Telos-eu, Renaud Dehousse, directeur du Centre des études européennes de Sciences Po, nous livre son point de vue sur la relance de l'UE. Selon lui, si l'on ne fait pas du projet de traité constitutionnel l'alpha et l'oméga de la relance européenne, mais un outil permettant notamment de perfectionner les mécanismes de décision, on comprend vite que **« la constitution européenne n'est ni le problème ni la solution »**. Le problème fondamental réside dans l'incapacité de l'Union à répondre aux attentes et inquiétudes des citoyens, en raison de la répartition actuelle des niveaux communautaires et nationaux en matière de protection sociale. Il est indispensable de repenser cette articulation, qui ne peut plus passer par la seule harmonisation. Ceci permettra d'accompagner les personnes les plus en difficulté, la mondialisation faisant des gagnants mais aussi des perdants. C'est une condition pour que l'Union européenne ne soit plus considérée comme une source de fragilisation supplémentaire par les citoyens européens.

[http://www.telos-eu.com/2007/01/europe\\_la\\_constitution\\_nest\\_ni.php](http://www.telos-eu.com/2007/01/europe_la_constitution_nest_ni.php)

> M.-C. M.

**> CONFÉRENCE DE CITOYENS : DES RECOMMANDATIONS QUI DÉPASSENT LE NIVEAU REGIONAL**

Le Conseil régional d'Ile-de-France a organisé une conférence de citoyens sur les nanotechnologies. Les recommandations du panel de 15 Franciliens ont été rendues publiques le 22 janvier à l'issue d'un processus de plusieurs mois. **Sensible aux potentialités** médicales, environnementales, techniques mais aussi aux enjeux sur l'économie régionale et l'emploi, **le groupe se révèle majoritairement favorable au développement des nanotechnologies mais sous certaines conditions** : responsabilité claire des industriels, application du principe de précaution, création d'une commission indépendante composée d'hommes politiques, d'experts et de citoyens... Soulignant que l'information du grand public sur les nanotechnologies reste difficile d'accès pour des non-spécialistes, il préconise un effort de vulgarisation en la matière. Si certaines recommandations invoquent clairement des dispositions régionales (charte, comité, communication) et répondent ainsi à l'objectif initial d'asseoir la politique francilienne de développement des nanotechnologies déjà très concrète, d'autres sont d'un niveau différent (national par exemple en ce qui concerne la CNIL, ou européen pour les étiquetages). Ceci montre que **cette conférence satisfait, pour une large part, le besoin de débat national et européen actuellement laissé vacant.**

<http://www.iledefrance.fr/data/info/104512-aviscitoyenConferenceNanos.pdf>

> **J.-L. P.**

**> « REGARDS CROISÉS DES EUROPÉENS POUR UNE RELANCE DE L'UNION EUROPÉENNE »**

La Fondation pour l'innovation politique a organisé le 17 janvier une table ronde réunissant des personnalités de haut niveau sur la relance de l'Union européenne. Michel Foucher, ancien ambassadeur, a tout d'abord présenté ses réflexions sur le dossier institutionnel et son articulation avec les projets économique et social avant d'envisager différents scénarios pour l'élargissement, insistant sur la fragmentation de l'Europe. Klaus Neubert, ambassadeur d'Allemagne en France, a complété cet exposé réaffirmant que l'Allemagne avait l'ambition de proposer en juin 2007 une feuille de route pour les institutions. Pavel Fischer, ambassadeur de la République Tchèque en France, a insisté sur l'impact du « non » français sur une opinion plutôt favorable à la ratification du Traité. Stefano Silvestri, président de l'Institut des relations internationales de Rome, a indiqué que la position italienne était similaire à celle de l'Allemagne. Tous les intervenants ont insisté sur la nécessité d'avoir **une France jouant de nouveau pleinement son rôle dans l'ensemble communautaire.**

> **M.-C. M.**

*Rédacteurs des brèves : Nathalie Bassaler (RG), Marine Boisson (DQS), Rémi Lallement (DAEF), Céline Mareuge (DAEF), Sébastien Miller (DIS), Marie-Cécile Milliat (DIS), Jean-Luc Pujol (DRTDD), Jérôme Tournadre (DIS)*

*Directrice de la publication :*  
Sophie Boissard, directrice générale

*Directeur éditorial :*  
Bruno Hérault, rapporteur général

*Rédactrice en chef et responsable  
de la cellule de veille :*  
Nathalie Bassaler, chargée de mission

Pour consulter les archives  
de la Note de Veille  
en version électronique :  
[http://www.strategie.gouv.fr/  
rubrique.php3?id\\_rubrique=12](http://www.strategie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=12)

Centre d'analyse stratégique  
18 rue de Martignac  
75700 Paris cedex 07  
Téléphone 01 45 56 51 00  
Site internet :  
[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

